



Évreux, le 7 avril 2015

Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2 avril 2015 - Préfecture de l'Eure

Le préfet communique

Le préfet de l'Eure a réuni le 2 avril 2015 le comité d'appui aux agriculteurs pour la campagne de déclaration de la PAC 2015.

Elle se déroule cette année du 1^{er} mars jusqu'au 15 mai, comme précédemment, pour les aides à l'élevage bovin mais est décalée du 27 avril au 9 juin pour les aides surface.

Compte-tenu des évolutions importantes de cette politique, l'État et les organismes agricoles dont la chambre d'agriculture, la FNSEA et les coopératives s'engagent, conjointement, à faciliter l'appropriation de la nouvelle PAC par les agriculteurs du département et à leur apporter l'assistance nécessaire.

Les éléments d'information sont d'ores et déjà disponibles auprès des services suivants :

- État et DDTM de l'Eure (www.eure.gouv.fr)
- Chambre d'Agriculture de l'Eure (www.agri-eure.com)
- FNSEA Conseil (www.fdsea27.fr)
- CER France Eure (www.27.cerfrance.fr)
- Littoral Normand (www.littoral-normand-conseil-elevage.fr)
- Coopérative AGRIAL (www.agrial.com)
- Coopérative SEVEPI (www.sevepi.com)
- Coopérative CAP SEINE (www.capseine.coop)
- Coopérative Interface Céréales (www.interface-cereales.fr)
- Jeunes Agriculteurs 27 (www.jeunes-agriculteurs.fr)
- Coordination Rurale de l'Eure (www.coordinationrurale.fr)
- Confédération Paysanne de l'Eure (www.confederationpaysanne.fr)
- Cabinet Langlois - 4 chemin Caboche - 14130 Saint Gatien des Bois

L'ensemble des informations techniques est également disponible sur le site internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

- <http://agriculture.gouv.fr/document-nouvelle-PAC-2015-2020>

Une assistance téléphonique est mise à disposition des agriculteurs pendant cette période au numéro vert suivant : **0800 221 371**. Ce numéro vert est déjà activé pour les seules aides bovines du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h et cet accueil téléphonique sera étendu aux aides « surface » à partir du 27 avril, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h30.

Par ailleurs, des informations seront fournies aux agriculteurs par courrier, voie de presse ou courriels avant et tout au long de la période de déclaration.

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35